



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTERE DU BUDGET



BUDGET CITOYEN



**PROJET DE LOI DE FINANCES
2019**



Le Budget citoyen,
résume et
explique
clairement et
simplement le
Projet de la Loi
des Finances

... un outil d'éducation
civique et de
transparence
budgétaire dont je
recommande vivement
la lecture...

Qu'est-ce que le
Budget citoyen ?



**Le budget citoyen, une opportunité pour
... Mieux comprendre le budget
... Consacrer la transparence**

PREFACE



Certes, le budget est un outil technique de gestion de la politique économique du Gouvernement élaboré par des experts en la matière. Sa consommation n'est pas seulement destinée aux initiés, mais également à toutes les couches socioprofessionnelles de notre pays, concerné par l'action publique.

Dans le cadre du projet de Loi de finances 2019, le Gouvernement entend mener des actions afin de poursuivre la réalisation des objectifs déclinés dans le Programme d'Action du Gouvernement, adopté par l'Assemblée Nationale lors de son investiture, à savoir (i) organiser les élections, (ii) répondre à la crise économique, (iii) améliorer les conditions de vie de la population et, (iv) restaurer la sécurité des personnes et de leurs biens sur l'ensemble du territoire national.

Ainsi, le présent document, appelé « Budget citoyen » du projet de Loi de finances 2019, résume et explique clairement et simplement le budget pour sa meilleure appropriation par l'ensemble de la population en vue d'un suivi efficace de l'action publique au cours de l'année 2019.

Il constitue, de ce fait, un outil d'éducation civique et de transparence budgétaire dont je recommande vivement la lecture. Je voudrais enfin exprimer mes remerciements et ma gratitude aux experts du Ministère du Budget et de la Société Civile pour cet effort combien considérable de rédaction de ce document.

Le Ministre d'Etat, Ministre du Budget,

Pierre KANGUDIA MBAYI

Objectifs déclinés dans le Programme d'Action du Gouvernement

Organiser les élections

Répondre à la crise économique

Améliorer les conditions de vie de la population

Restaurer la sécurité des personnes et de leurs biens sur l'ensemble du territoire national.

Dans le cadre de la transparence des finances publiques, de la participation citoyenne au processus budgétaire et par souci de redevabilité, le pouvoir public est appelé à mettre à la disposition de la population les outils nécessaires à l'analyse et au suivi des finances publiques.

C'est ainsi que le Gouvernement, à travers le Ministère du Budget a pris l'option de publier chaque année un condensé budgétaire appelé « Budget citoyen ».

Le Budget citoyen reprend en son sein les grandes lignes des chiffres, politiques, actions et mesures contenues dans le projet de Loi de finances 2019.

Dans un premier temps, il rappelle le concept du budget, le budget citoyen et son rôle dans la participation citoyenne au processus budgétaire ainsi que les étapes du processus d'élaboration du budget.

Par la suite, le Budget citoyen s'appesanti sur le projet de Loi de Finances 2019, en termes de son contenu, du contexte qui a caractérisé son élaboration, des hypothèses macroéconomiques qui ont sous-tendu son élaboration, de sa hauteur, des actions phares à couvrir et leur source de financement, et enfin, en termes des mesures envisagées par le Gouvernement pour une maximisation accrue des recettes.

La compréhension du budget constituant le gage de cette participation citoyenne, le Gouvernement s'oblige de traduire le budget, qui demeure un outil technique de gestion des finances publiques en un langage simple et facile pour qu'il devienne compréhensible par tous.

PROCESSUS DE PREPARATION DU BUDGET

L'élaboration du budget est un processus long et rigoureux qui débute le 1er janvier et se clôture le 31 décembre de l'année n. Ce processus comporte environ 13 étapes liées les unes aux autres et implique des experts qui viennent des différents institutions et ministères, sous l'encadrement de la Direction de la Préparation et du Suivi du Budget, une direction du Ministère du Budget.

Les étapes du processus d'élaboration du budget constituent les actions à mener jusqu'à la promulgation de la loi de finances, lesquelles font l'objet d'un chronogramme précis (calendrier budgétaire) définissant pour chaque action, la période de son exécution et les acteurs impliqués. Le calendrier budgétaire est donc un référentiel chronologique pour l'élaboration du budget.

Ces étapes sont les suivantes :

1 L'élaboration d'un cadrage

macroéconomique indique les principaux indicateurs macroéconomiques sur lesquels le budget est assis ;

2 L'élaboration du Cadre Budgétaire à

Moyen Terme, qui décline l'évolution des recettes, des dépenses, du solde et de l'endettement sur les trois prochaines années et du Cadre des dépenses à moyen terme central (CDMT), qui fixe les enveloppes sectorielles devant leur servir à élaborer leurs prévisions budgétaires. La première tranche du CBMT constitue une référence à l'élaboration du budget de l'année n ;

3 La rédaction de la lettre d'orientation

budgétaire, qui renseigne principalement les mesures envisagées par le Gouvernement pour la mobilisation accrue des recettes et un meilleur encadrement des dépenses (politique budgétaire) ainsi que le choix des actions envisagées par le Gouvernement (politiques publiques) ;

4 La rédaction de la Circulaire

contenant les instructions relatives à l'élaboration du budget, qui édicte les directives et la méthodologie d'élaboration des prévisions budgétaires ;

5 L'organisation du Séminaire

d'orientation budgétaire, assise qui réunit les experts du Gouvernement, les députés et sénateurs, la société civile, les sectoriels et les partenaires techniques au développement afin de discuter sur le CBMT (le choix des politiques publiques, la politique budgétaire, l'endettement et le financement du solde) ;

6 L'élaboration des prévisions

budgétaires par les sectoriels, sur base des orientations contenues dans la Circulaire contenant les instructions relatives à l'élaboration du budget ;

7 La tenue des Conférences

budgétaires, qui constituent le cadre des discussions et d'arbitrage technique sur les prévisions budgétaires élaborées par les sectoriels ;

8 L'approbation au niveau du

Gouvernement de l'avant-projet de budget résultant des conférences budgétaires ;

9 Le dépôt du projet de la Loi de

finances au plus tard le 15 septembre au Bureau du Président de l'Assemblée Nationale ;

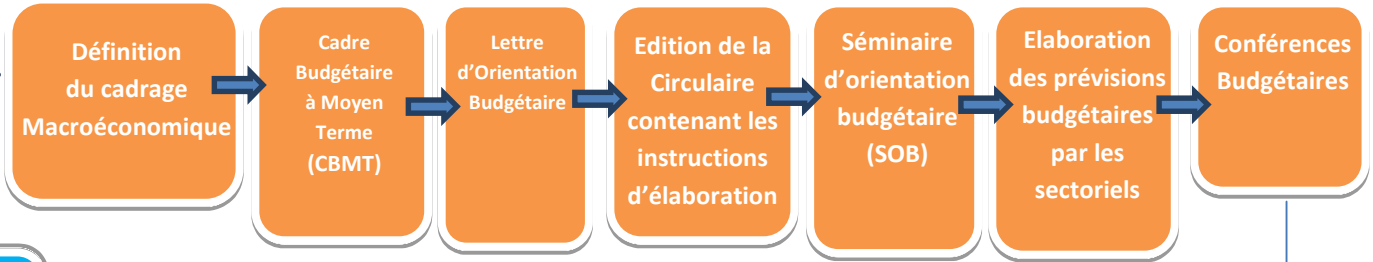
10 L'examen du projet de Loi de

finances et son vote par l'Assemblée Nationale et au Sénat ;

11 La promulgation de la Loi de

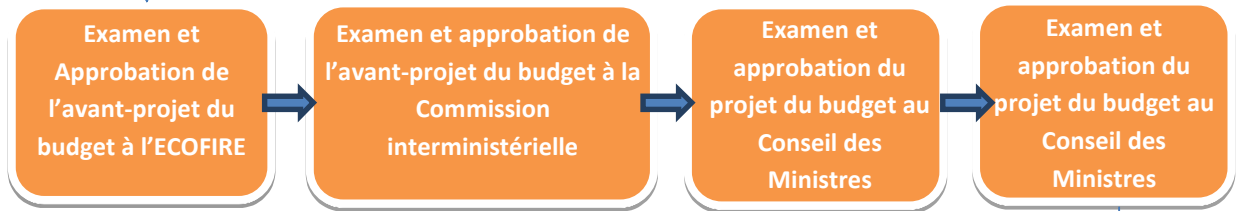
finances par le Chef de l'Etat.

Etape technique (Ministère du Budget, sectoriel, ...)

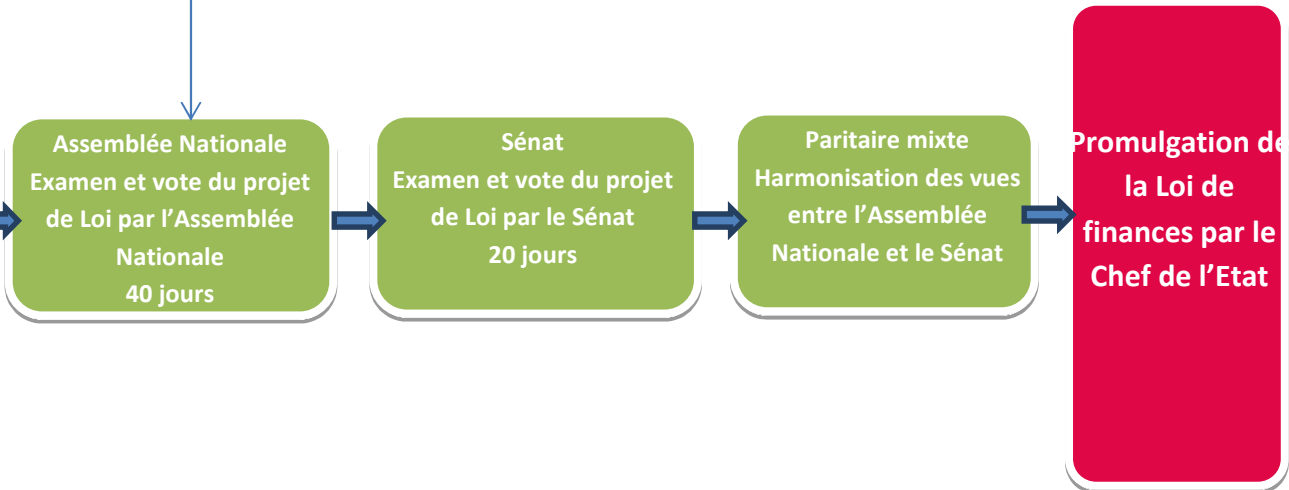


Phase d'Élaboration

Etape Gouvernementale



Etape Parlementaire



Phase d'Examen et d'Adoption Parlementaire

CONTEXTE

Le budget de l'exercice 2018 est élaboré dans un contexte caractérisé par des faits marquants ci-dessous :

- Sur le plan politique et sécuritaire, par l'organisation imminente des élections présidentielle, législatives et provinciales, la persistance des foyers de tension dans l'Ituri et le Kasai ainsi que la résurgence des groupes armés dans le Nord-Kivu ;
- Sur le plan économique, financier et social, par la stabilité du cadre macroéconomique attestée par le ralentissement de la dépréciation de la monnaie nationale et la décélération du rythme de formation des prix intérieurs, l'entrée en vigueur du Code minier révisé, le bon comportement des cours des produits miniers et pétroliers, l'amélioration des conditions salariales des agents et fonctionnaires de l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre des accords conclus entre le Gouvernement et le banc syndical ainsi que la résurgence des maladies épidémiques, notamment celles à Virus Ebola et le Choléra ;
- Sur le plan des réformes, par la mise en place progressive des structures de la réforme administrative et le rajeunissement de l'Administration Publique, le déploiement progressif en provinces de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Agents Publics de l'Etat et le moratoire sur le délai de mise en œuvre du budget-programme.

HYPOTHÈSE MACROÉCONOMIQUE

Les prévisions budgétaires 2019 reflètent la situation de l'économie du pays projetés en 2018, telle que résumée par le cadrage renseigné dans le tableau ci-dessous.

L'activité économique du pays en 2019 augmenterait de 5,6% par rapport à son niveau de 2018.

Le niveau général des prix connaîtra une croissance de 12,4% tout au long de l'année 2019 et se situerait à 11,2% à la fin de l'année 2019.

Les prix des biens procurés par tous les agents économiques (entreprises, ménages et pouvoir public) se situeraient en moyenne à 7,2.

1 dollars américain se changerait tout au long de l'année 2019 à 1.747,8 FC et à la fin de l'année à 1.790,3 FC. La valeur marchande de toute la production générée à l'intérieur du pays serait à 96.678,8 milliards de FC.

Indicateurs Macroéconomiques 2018

Indicateurs/agrégats

Taux de croissance du PIB (%) : **5,6**

Taux d'inflation moyen (%) : **12,4%**

Taux d'inflation fin période (en%) : **11,2%**

Déflateur PIB : **7,2**

Taux de change moyen (FC/USD) : 1.747,8 FC/USD

Taux de change fin période (FC/USD) : 1.790,3 FC/USD

PIB nominal (en milliards de FC) : **96.678,8**

CONTENU DU BUDGET

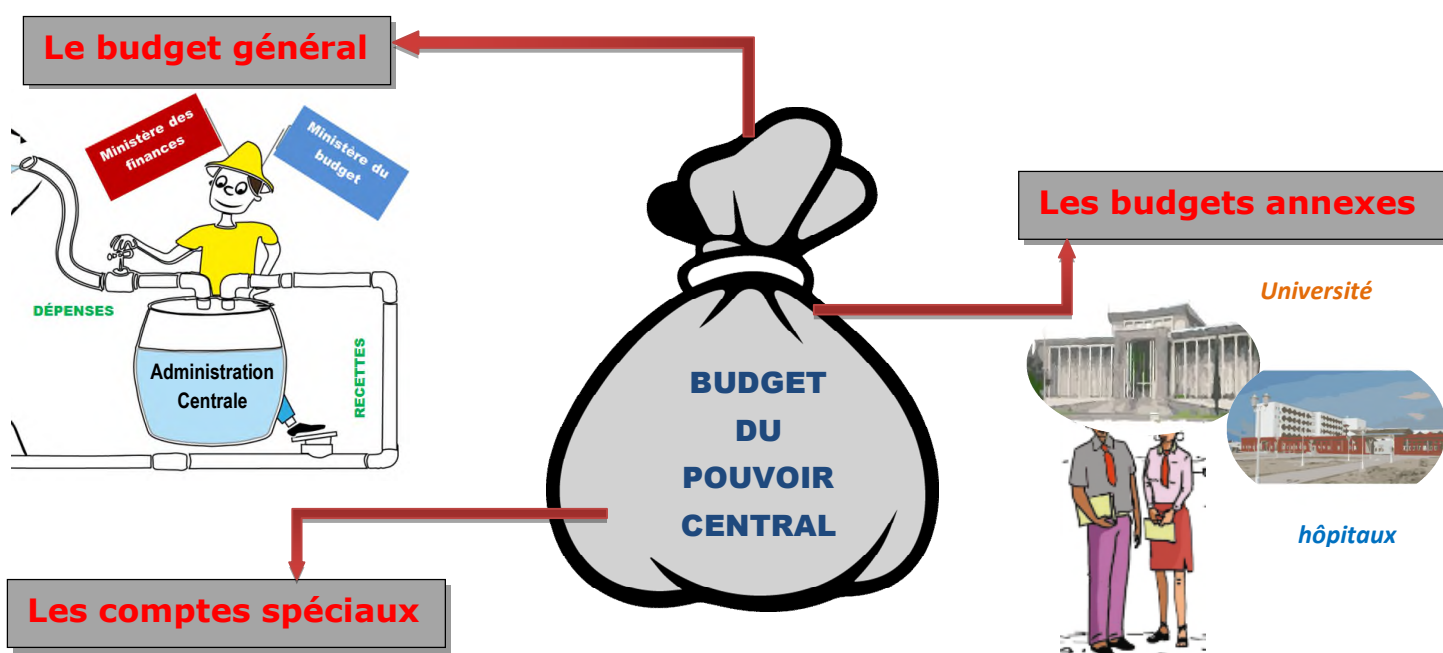
En respect à la Loi n°11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques en son article 20, le projet du Budget du pouvoir central pour l'exercice 2019 est présenté en équilibre, en recettes et en dépenses, à **10.352,3 milliards de FC**.

Le budget 2019 comprend les trois formes du budget, à savoir : le budget général, les budgets annexes et les comptes spéciaux.

Le budget général retrace les opérations, en recettes et en dépenses, de l'Administration centrale.

Les budgets annexes se rapportent aux recettes et dépenses des établissements d'enseignement supérieur et universitaire (Université de Kinshasa, Institut supérieur de commerce de Kinshasa, ...) ainsi que des hôpitaux généraux de référence (Hôpital général de référence de Kinshasa, ex Maman Yemo, ...).

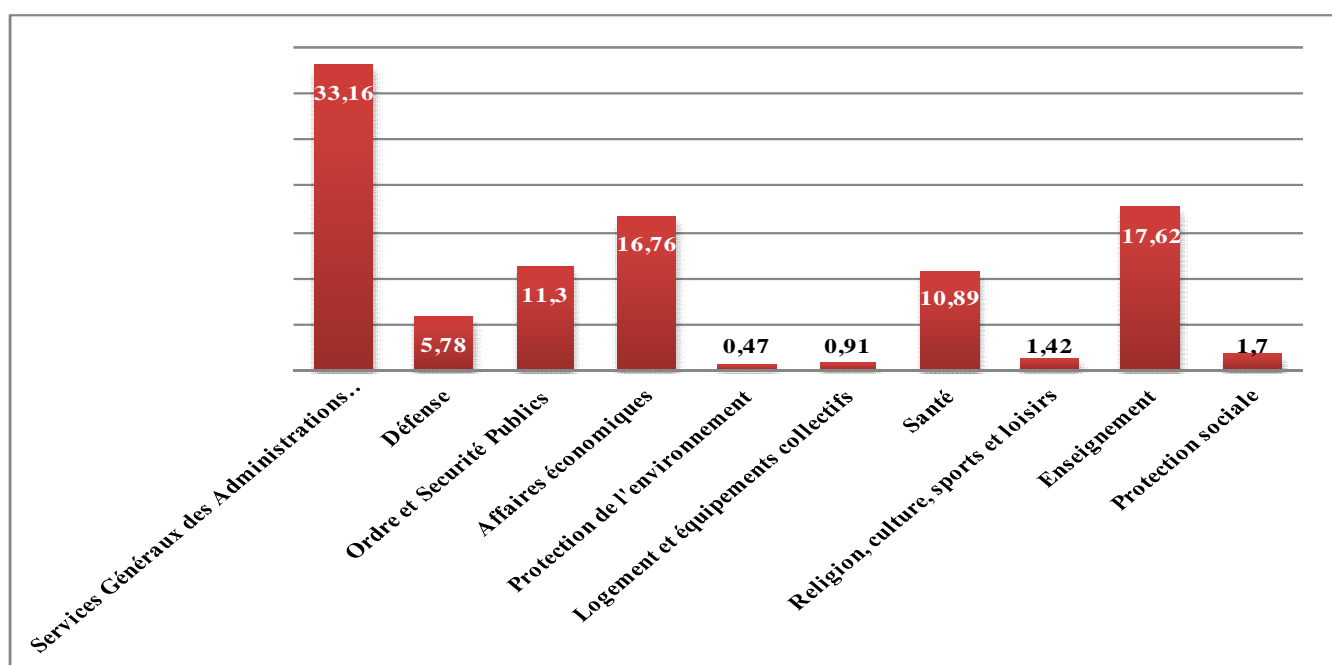
Les comptes spéciaux retenus: Fonds de Promotion de l'Industrie (FPI), Fonds National d'Entretien Routier (FONER), Régie des Voies Aériennes (RVA) pour le go-pass, Fonds Forestier National (FFN), Fonds de contrepartie, Fonds de Promotion Culturelle (FPC), Fonds de Promotion de l'Éducation Nationale (FPEN), Fonds de Promotion du Tourisme (FPT) et Cadastre Minier (CAMI).



Selon la finalité de la dépense, les dépenses du budget général du projet de Loi de finances 2019 se déclinent comme suit :

- Dette publique en capital (remboursement du principal de la dette intérieure et extérieure) : **3,7%** ;
- Frais financiers (paiement des intérêts et de la créance titrée de la Banque Centrale du Congo) : **2,7%** ;
- Dépenses de personnel (rémunération et autres avantages) : **38,4%** ;
- Biens et matériels (achat de fourniture, petit matériel de bureau et entretien divers) : **2,2%** ;
- Dépenses de prestations (frais de fourniture d'eau, d'énergie) : **5,6%** ;
- Transferts et interventions de l'Etat (40% des recettes à caractère national aux provinces, et diverses interventions de l'Etat) : **20,1%** ;
- Equipements : **15,4%** ;
- Construction, réfection, réhabilitation : **11,9%**.

Suivant les missions du Gouvernement, les dépenses du budget général 2019 se déclinent comme présenté dans le graphique ci-dessous.



Dans le cadre de la décentralisation, des crédits de l'ordre de **2.269,5** milliards de FC sont prévus au titre de transfert des 40% des recettes à caractère national, en faveur des provinces et ETD devant couvrir les dépenses de rémunération, d'investissement et de fonctionnement.

Le tableau ci-dessous indique la répartition par province de l'enveloppe de **40%**.

PROVINCE	MONTANT (en FC)	(%)
BAS UELE	47 659 639 551	2,10
EQUATEUR	46 524 886 229	2,05
HAUT KATANGA	230 581 875 163	10,16
HAUT LOMAMI	78 297 979 263	3,45
HAUT UELE	50 836 948 855	2,24
ITURI	57 645 468 791	2,54
KASAI	63 546 186 069	2,80
KASAI ORIENTAL	51 517 800 848	2,27
KONGO CENTRAL	186 326 495 579	8,21
KWANGO	72 624 212 650	3,20
KWILU	77 390 176 605	3,41
LOMAMI	50 156 096 861	2,21
LUALABA	94 184 525 780	4,15
KASAI CENTRAL	64 227 038 062	2,83
MAI NDOMBE	73 078 113 979	3,22
MANIEMA	73 078 113 979	3,22
MONGALA	47 659 639 551	2,10
NORD KIVU	116 425 690 904	5,13
NORD UBANGI	49 021 343 539	2,16
SANKURU	50 383 047 526	2,22
SUD KIVU	108 936 318 875	4,80
SUD UBANGI	47 886 590 216	2,11
TANGANYIKA	85 560 400 528	3,77
TSHOPO	65 588 742 049	2,89
TSHUAPA	45 163 182 242	1,99
KINSHASA	335 206 131 511	14,77
TOTAL	2 269 506 645 204	100,00

ACTIONS PHARES

Les actions retenues au cours de l'exercice 2019 s'inscrivent dans la continuité de la mise en œuvre du Programme d'action du Gouvernement, tel qu'adopté par l'Assemblée Nationale lors de son investiture le 14 mai 2017. Ce programme d'action vise principalement l'organisation des élections, l'arrêt de la dégradation de la situation économique du pays, l'amélioration des conditions de vie de la population et la restauration de la sécurité des personnes et de leurs biens sur l'ensemble du territoire national. A ce titre, les principales actions suivantes sont retenues :



Organisation des élections avec des crédits positionnés de l'ordre de 325,0 milliards de FC



Réhabilitation et équipements des infrastructures sanitaires pour un montant de 118,8 milliards de FC



Promotion et approvisionnement en médicament essentiel générique (MEG) pour les zones de santé pour un montant de 10,5 milliards de FC.



Construction des infrastructures scolaires pour un montant de 95,5 milliards de FC ;



Appui à la cantine scolaire pour un montant de 8,8 milliards de FC ;



Construction des écoles techniques pour un montant de 49,2 milliards



Réhabilitation d'édifices, des universités et des établissements d'enseignements spécialisés pour un montant de 16,7 milliards de FC ;



Implantation des fermes agro-industrielles autour des grandes villes pour un montant de 15,0 milliards de FC ;



Acquisition d'un navire pour les lignes maritimes congolaises pour un montant de 18,7 milliards de FC ;



Construction d'un port sec à KASUMBALESA d'un montant de 1,0 milliard de FC ;



Construction et réhabilitation des infrastructures routières prioritaires : 144,3 milliards de FC ;



Construction des immeubles à usage administratifs pour un montant de 1,0 milliard de FC ;



Projet d'adduction d'eau potable et desserte en électricité en milieu rural pour un montant de 50,2 milliards de FC.

FINANCEMENT DU BUDGET 2019

Les recettes du budget général sont constituées des recettes internes et des recettes extérieures, représentant respectivement **87,9%** et **12,1%**. Elles se ventilent de la manière suivante :

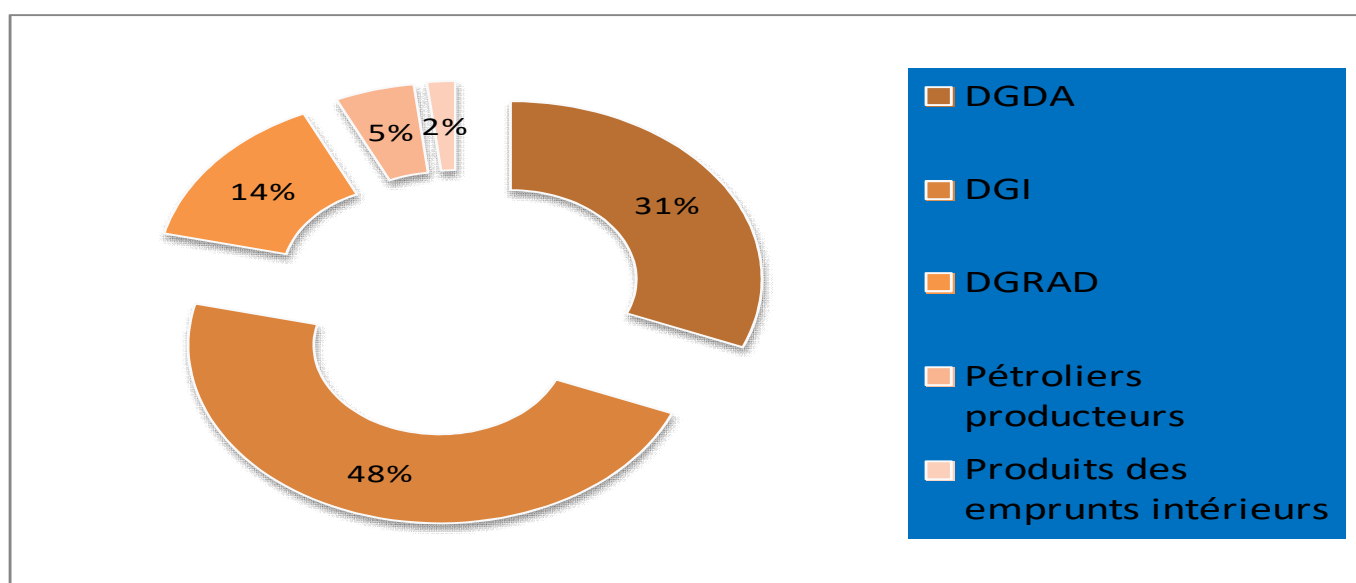
Les prévisions des recettes internes ou propres proviennent de quatre sources, à savoir :

- DGDA (Direction Générale des Douanes et Accises) : 27,5% du budget général ;
- DGI (Direction Générale des Impôts) : 41,8% du budget général ;
- DGRAD (Direction Générale des Recettes Administratives Judiciaires, Domaniales et de Participation) : 12,6% du budget général ;
- Pétroliers producteurs : 4,5% du budget général ;
- Produits des emprunts intérieurs : 1,6 % du budget général ;

Les prévision des recettes extérieures constituées de :

- Recettes de financement des investissements : 12,1% du budget général.

Prévisions des recettes du budget général 2019 (En%)



Recettes des douanes et accises

- la mise à jour du Tarif des droits et taxes à l'importation et à l'exportation, à travers la loi de finances 2019, en vue de l'adapter aux dispositions du nouveau code des accises ;
- la mise en application du Code minier révisé, particulièrement en ce qui concerne le passage du taux des droits de douane sur les produits pétroliers de 3 à 5% ;
- l'identification des entreprises minières qui ne doivent plus bénéficier des droits d'entrée au taux préférentiel pour avoir accompli au moins six ans d'exploitation ;
- l'informatisation des procédures en matière d'accises ;
- la mise à jour du tarif par l'intégration de nouvelles marchandises reprises dans le nouveau Code des accises ;
- la poursuite de la construction des plateformes logistiques (aires et magasins de dédouanement, entrepôts, etc.), en vue d'une meilleure prise en charge des marchandises ;
- l'acquisition des équipements ultra-modernes (scanners et autres) en vue d'optimiser les capacités opérationnelles, notamment en matière de gestion des risques et de vérification des marchandises;
- le renforcement des capacités du personnel par la formation aux techniques modernes de suivi et contrôle de marchandises.

Recettes des impôts

- la mise en œuvre des dispositifs électroniques fiscaux (caisses enregistreuses);
- la mise en application des mesures administratives et fiscales prises dans le cadre de la loi de finances 2019;
- la mise en application du Code minier révisé ;
- la retenue de l'IPR sur l'ensemble de l'assiette imposable (émoluments, salaires, primes permanentes et non permanentes, collations et autres avantages,...), à charge des membres des institutions politiques (nationales et provinciales) ;
- l'application de la mesure relative à la retenue à la source de l'IPR des agents des Administrations financières au moment de la mise à disposition de la rétrocession;
- le recouvrement de l'IPR à charge des engagés locaux des missions diplomatiques.

Recettes administratives, judiciaires, domaniales et de participations

- la prise en compte dans les prévisions 2019 de 50% de la redevance minière. Les 50% autres sont répartis entre la province 40% (province 25% et ETD 15%) et le Fonds Minier 10% (cf. dispositions du nouveau Code minier) ;
- la signature et la mise en application de l'Arrêté interministériel en rapport avec la nouvelle loi sur les hydrocarbures 2015 ;
- l'organisation des missions d'encadrement et de suivi de la mobilisation des recettes du secteur entre la DGRAD et le service d'assiette
- l'intégration de la messagerie financière ;
- la vente de licence de concession pour la fibre optique.